

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes d'Orcières, Champoléon, Saint-Jean-Saint-Nicolas, Ancelle, Chabottes, Saint-Léger-les-Mélèzes, Saint-Julien-en-Champsaur, Forest Saint-Julien, La Fare-en-Champsaur, Laye, Saint-Laurent-du-Cros, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Le Noyer, Le Glaizil, La Motte en Champsaur, Le Dévoluy, Saint-Firmin, Aspres-les-Corps, Saint-Maurice-en-Valgaudemar, Saint-Jacques-en-Valgaudemar, La Chapelle en Valgaudemar

En application de l'arrêté préfectoral n° 2024-DPP-CDD-47, du 03 Juin 2024, le public est prévenu qu'une enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement relative aux travaux d'entretien du bassin versant du Haut Drac et déclarant d'intérêt général ces travaux, sur le territoire des communes d'Orcières, Champoléon, Saint-Jean-Saint-Nicolas, Ancelle, Chabottes, Saint-Léger-les-Mélèzes, Saint-Julien-en-Champsaur, Forest Saint-Julien, La Fare-en-Champsaur, Laye, Saint-Laurent-du-Cros, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Le Noyer, Le Glaizil, La Motte en Champsaur, Le Dévoluy, Saint-Firmin, Aspres-les-Corps, Saint-Maurice-en-Valgaudemar, Saint-Jacques-en-Valgaudemar, La Chapelle en Valgaudemar, pendant une **durée de 30 jours consécutifs du lundi 08 juillet 2024 au mardi 06 août 2024 inclus**.

Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée auprès de la CLEDA, 3 Place Waldems 05500 Saint-Bonnet-en-Champsaur - Tél : 0492240205 - courriel : contact@cleda.fr

- Une version papier du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur - 2 Place Waldems, 05500 Saint-Bonnet-en-Champsaur (siège de l'enquête) afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit **du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**, ainsi que dans les mairies concernées par le projet :

Mairie	Horaires	Mairie	Horaires
Orcières	Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Laye	Le lundi de 14h00 à 17h00 et le jeudi de 9h00 à 11h30
Champoléon	Le mardi de 9h00 à 11h45 et le jeudi de 14h00 à 19h00	Saint-Laurent-du-Cros	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h00
Saint-Jean-Saint-Nicolas	Le lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mardi et le jeudi de 8h00 à 12h00	Le Noyer	Le lundi et le vendredi de 13h30 à 17h00
Ancelle	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30	Le Glaizil	Le mardi de 8h00 à 12h00, le jeudi de 14h00 à 17h00
Chabottes	Le lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h15, le mardi de 8h30 à 12h15 et de 16h30 à 18h30, le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 14h00 à 16h30	La Motte en Champsaur	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h00 à 16h30
Saint-Léger-les-Mélèzes	Le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, le mercredi et le vendredi de 8h30 à 11h30	Le Dévoluy	Le lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00
Saint-Julien-en-Champsaur	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	Saint-Firmin	Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
Forest Saint-Julien	Le lundi et le jeudi de 8h30 à 12h30, le mercredi de 13h30 à 16h30, le samedi de 10h00 à 12h00	Aspres-les-Corps	La mardi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
La Fare-en-Champsaur	Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30	Saint-Maurice-en-Valgaudemar	Le mardi et le jeudi de 13h30 à 16h30
		Saint-Jacques-en-Valgaudemar	Le jeudi de 9h00 à 11h30
		La Chapelle-en-Valgaudemar	Le mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00

Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la Préfecture des Hautes-Alpes : www.hautes-alpes.gouv.fr. Chemin d'accès : Politiques publiques → Environnement, Risques naturels et technologiques → Participation du public → Enquêtes environnementales.

Un poste informatique est mis à la disposition du public, en accès gratuit, à la Préfecture des Hautes-Alpes - 28, rue Saint-Arey - 05011 Gap Cedex, **du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30**.

Le public pourra consigner ses observations et propositions de trois manières différentes :

- Sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public déposé en mairies d'Orcières, Champoléon, Saint-Jean-Saint-Nicolas, Ancelle, Chabottes, Saint-Léger-les-Mélèzes, Saint-Julien-en-Champsaur, Forest Saint-Julien, La Fare-en-Champsaur, Laye, Saint-Laurent-du-Cros, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Le Noyer, Le Glaizil, La Motte en Champsaur, Le Dévoluy, Saint-Firmin, Aspres-les-Corps, Saint-Maurice-en-Valgaudemar, Saint-Jacques-en-Valgaudemar, La Chapelle en Valgaudemar pendant les horaires d'ouverture de celles-ci ;

- Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée au siège de l'enquête ;

- Par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-travaux-hautdrac@hautes-alpes.gouv.fr

Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de l'enquête publique, soit du lundi 08 juillet 2024 à partir de 9h00 jusqu'au mardi 06 août 2024 à 16h30.

Les contributions électroniques seront mises en ligne sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes.

Monsieur Gérard MATHIEU, Cadre de la fonction publique retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du 21 mai 2024 du Président du Tribunal Administratif de Marseille pour recueillir les observations du public et formuler un avis sur le résultat de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le lundi 08 juillet 2024, de 9h00 à 12h00 en mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur,
- le vendredi 12 juillet 2024, de 9h00 à 12h00 en mairie du Dévoluy,
- le mercredi 17 juillet 2024, de 14h00 à 17h00 en mairie de Saint-Jean-Saint-Nicolas,
- le lundi 22 juillet 2024, de 09h00 à 12h00 en mairie d'Orcières,
- le jeudi 25 juillet 2024, de 09h00 à 12h00 en mairie de Saint-Firmin,
- le mercredi 31 juillet 2024, de 09h00 à 12h00 en mairie d'Ancelle,
- le mardi 06 août 2024, de 13h30 à 16h30 en mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale Adjointe
de la Préfecture des Hautes-Alpes
Jennifer FOUSSELLE

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Saint-Bonnet, à la Préfecture des Hautes-Alpes et sur son site internet à l'adresse suivante : www.hautes-alpes.gouv.fr

Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie des communes concernées, sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet par le pétitionnaire, sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.